



## VILLE DE NOUMEA

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le jeudi 20 juin à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

**DATE DE CONVOCATION**  
**14/06/2024**

**DATE D'AFFICHAGE**  
**14/06/2024**

Mme Sonia LAGARDE	Mme Tuilogona O'CONNOR
M. Jean-Pierre DELRIEU	M. Marc LE LEIZOUR
Mme Chantal BOUYE	Mme Anne-Christine CHIMENTI
M. Patrick GUILLON	M. Christophe DELIERE
Mme Diane BUI-DUYET	M. Michel DESMEUZES
M. Warren NAXUE	Mme Christine BELLET
M. Marc ZEISEL	M. Jean-Marie FIRMIN-GUION
Mme Pascale SERVENT	Mme Liliane CONDOUMY
M. Michel FONGUE	M. Claude CHARLOT
Mme Janine BAJON	M. Patrick SAKOUMORI
Mme Isabelle LAFLEUR	Mme Christiane SARIDJAN
Mme Cindy PRALONG	M. Emmanuel BERART
M. Philippe BLAISE	M. Eric MELTESALE
Mme Valérie LAROQUE	M. Bernard LAVANDIER
M. Christophe DELESSERT	M. Jonas TAOFIFENUA
Mme Stéphanie PAIMAN	
M. Alexandre MACHFUL	

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M. Makaokio FIHIPALAI	Mme Charlotte THAIAWE
Nombre de présents	: 32	Mme Magali MANUOHALALO	M. Bruno CAPY
Nombre de votants (16 procurations)	: 48	M. Jérémie KATIDJO-MONNIER	Mme Kimberley BARONI
		M. Joseph BOANEMOA	Mme Laurène CASSAGNE
		Mme Laurie HUMUNI	Mme Muriel GERMAIN
		Mme Fabienne CHARDIGNY	M. Daniel HINSCHBERGER
		M. Tristan DERYCKE	Mme Veylma FALAE
		Mme Françoise SUVE	Mme Christine LE SAINT
		Mme Vaimoe ALBANESE	Mme Jeanne POELLABAUER
		M. Nicolas BRIGNONE	
		Mme Naïa WATEOU	
		M. Luc BRUN	

Monsieur Warren NAXUE a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2024-603

autorisant la signature d'un marché à bons de commande sans maximum, ni minimum pour la fourniture de repas aux sapeurs-pompiers de Nouméa

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 20 juin 2024,

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 424 du 20 mars 2019 modifiée portant réglementation des contrats et des marchés publics,

VU la note explicative de synthèse n° 2024/49 du 5 juin 2024,

La commission de l'administration générale et de la prévention et sécurité (cagps) entendue en séance du 11 juin 2024

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1<sup>er</sup> /

Le maire ou son représentant est autorisé à signer un marché à bons de commande sans maximum, ni minimum pour la fourniture des repas aux sapeurs-pompiers de Nouméa. Le marché est conclu pour une durée d'un an, renouvelable trois fois de manière expresse.

ARTICLE 2 /

L'étendue du besoin à satisfaire recouvre la préparation et la livraison du déjeuner et du dîner pour les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires de garde, sur le principe d'une restauration en liaison froide avec barquettes individuelles.

ARTICLE 3 /

Le montant de la dépense est estimé à vingt et un millions cinq cent mille (21 500 000) francs CFP par an, soit un montant global de quatre-vingt-six millions (86 000 000) de francs CFP sur la période de quatre ans.

La dépense est imputable au budget principal, chapitre 606 « Achats non stocké de matières et fournitures ».

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

ARTICLE 5 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur  
988-200012508-20240620-1932-BF-1-1  
Réception par le Haut-commissariat : 24 juin 2024

Notification :

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 20 JUIN 2024

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 24 juin 2024

Le secrétaire de séance,



Monsieur Warren NAXUE

Le Maire,



SONIA LAGARDE

DESTINATAIRES :

- SUBD ADMINIS. SUD	1
- DF (dont TPS)	2
- DSIS	1
- MISE EN LIGNE	1